

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance ordinaire des membres du conseil tenue au lieu habituel des séances, le lundi 7 novembre 2011 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire monsieur Gaston Gaudreault, les conseillers Ovila Soucy, Jocelyn Ross, Nathalie Bélanger, Pierre Beaulieu, Martin Claveau et Fidèle Tremblay. La secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe Nancy Bérubé est également présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2011 et des séances extraordinaires du 3 octobre, 20 octobre et 28 octobre 2011.

FINANCES

4. Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, au fonds de règlement et au fonds de roulement
5. Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales
6. Transferts budgétaires
7. Emprunt au fonds de roulement
8. Appropriation du solde disponible au règlement d'emprunt R-2009-121
9. Dépôt de l'état comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales

ADMINISTRATION

10. Demande de M. René Roussel et madame Arlette Fortin-Roussel
11. Demande pour éclairage de rue
12. État et dépôt des résultats définitifs du scrutin pour le règlement R-2011-151
13. État et dépôt des résultats définitifs du scrutin pour le règlement R-2011-152
14. Demande pour autoriser une traverse de motoneige
15. Mandat à la firme BPR
16. Correction à la résolution 2011-07-200 (demande à la CPTAQ)
17. Avis de motion pour financer le déficit dû au sinistre du 6 décembre 2010
18. Développement Caron

DIVERS

19. Correspondance
20. Affaires nouvelles
- 20.1 Fermeture annoncée du *Centre de sauvetage maritime du Québec*
- 20.2 Renouvellement du partenariat avec le CLD de la Mitis / Soutien financier annuel aux comités locaux de développement

20.3 Demande Fabrique Notre-Dame-de-la-Paix

21. Période de questions

22. Fermeture de la réunion

1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Gaston Gaudreault procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

2011-11-334 Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2011 et des séances extraordinaires du 3 octobre, 20 octobre et 28 octobre 2011.

2011-11-335 Il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2011 et des séances extraordinaires du 3 octobre, 20 octobre et 28 octobre 2011 soient et sont acceptés.

FINANCES

4. Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, au fonds de règlement et au fonds de roulement

Fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales

2011-11-336 Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, chèques numéros 45 à 136 et de 138 à 152 au montant de 242 325,99 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. De plus, la rémunération des employés, des élus et la cotisation au REER au montant de 41 987,46 \$ sont acceptées. Également, les factures numéros 266, 267 et 271 de Pro-Algue marine Inc. au montant de 3 960 \$ avant taxes sont acceptées et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussignée, Nancy Bérubé, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la Municipalité de Sainte-Luce.

Nancy Bérubé,
Secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe

Fonds de règlement

2011-11-337

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de règlement, soit les chèques numéros 102 à 107 au montant de 36 891,19 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussignée, Nancy Bérubé, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la Municipalité de Sainte-Luce.

Nancy Bérubé,
Secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe

Fonds de roulement

2011-11-338

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de roulement, soit les chèques numéros 105 à 108 au montant de 11 749,16 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussignée, Nancy Bérubé, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la Municipalité de Sainte-Luce.

Nancy Bérubé,
Secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe

5. Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales

2011-11-339

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu d'accepter le dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales daté du 25 octobre 2011.

6. Transferts budgétaires

2011-11-340

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que les transferts intra budgétaires suivants au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, portant les numéros 2011-125 à 2011-173 inclusivement au montant de 53 898 \$ soient et sont acceptés.

N°	Transfert de \$	Du G/L CT	Au G/L DT
2011-125	286.00	03 41000 003	02 41200 411
2011-126	286.00	03 41000 003	02 41201 411
2011-127	2 500.00	02 32000 521	02 32000 631
2011-128	6 100.00	02 33000 443	02 33000 622

2011-129	396.00	01 21111 000	02 11000 493
2011-130	287.00	02 12002 412	02 12000 995
2011-131	1.00	02 13000 414	02 13000 451
2011-132	4 781.00	03 41000 003	02 14000 141
2011-133	673.00	03 41000 003	02 14000 200
2011-134	49.00	03 41000 003	02 14000 310
2011-135	71.00	03 41000 003	02 14000 493
2011-136	1 872.00	03 41000 003	02 14000 670
2011-137	90.00	02 22000 631	02 22000 525
2011-138	115.00	02 22000 631	02 22000 650
2011-139	18.00	02 32000 342	02 32000 451
2011-140	283.00	02 32000 454	02 32000 455
2011-141	1 084.00	02 33000 443	02 32000 631
2011-142	16.00	02 33000 141	02 33001 141
2011-143	577.00	02 33000 141	02 33008 141
2011-144	216.00	02 41100 526	02 41100 631
2011-145	413.00	02 32000 141	02 41200 141
2011-146	95.00	02 70120 141	02 41200 141
2011-147	369.00	02 41300 141	02 41200 141
2011-148	194.00	02 32000 200	02 41200 200
2011-149	542.00	02 41200 411	02 41200 459
2011-150	1 000.00	02 41200 444	02 41200 521
2011-151	890.00	02 41201 521	02 41200 521
2011-152	170.00	02 41201 411	02 41201 459
2011-153	4 447.00	02 32000 141	02 41301 141
2011-154	1 035.00	02 32000 200	02 41301 200
2011-155	37.00	02 41400 411	02 41400 521
2011-156	1 745.00	02 35500 521	02 41401 681
2011-157	1 348.00	02 61000 310	02 61000 411
2011-158	1 200.00	02 61000 454	02 61000 411
2011-159	1 228.00	01 38171 001	02 70111 141
2011-160	163.00	01 38171 001	02 70111 200
2011-161	1.00	02 70120 699	02 70140 451
2011-162	5.00	02 70120 699	02 70140 521
2011-163	7.00	02 70120 699	02 70140 522
2011-164	57.00	02 70120 699	02 70140 660
2011-165	1 006.00	02 32000 141	02 70150 141
2011-166	314.00	02 70120 141	02 70150 141
2011-167	147.00	02 32000 200	02 70150 200
2011-168	66.00	02 70120 200	02 70150 200
2011-169	21.00	02 70150 454	02 70150 447
2011-170	35.00	02 70120 699	02 70220 522
2011-171	479.00	01 21111 000	02 70230 494
2011-172	14.00	02 70230 527	02 70230 522
2011-173	17 169.00	03 41000 003	02 41301 521
TOTAL	53 898.00		

7. Emprunt au fonds de roulement

2011-11-341 Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'effectuer un emprunt au fonds de roulement pour une somme de 6 886,24 \$ pour une période d'un (1) an et un montant de 4 347,27 \$ pour une période de cinq (5) ans.

8. Appropriation du solde disponible au règlement d'emprunt R-2009-121

2011-11-342 Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu qu'une partie du solde du règlement d'emprunt fermé R-2009-121 soit approprié et qu'il serve à rembourser les items suivants :

- Succession Daniel Pelletier
Remboursement de travaux d'excavation 622 \$
- Notaire Nadine Rioux
Acte de servitude – aqueduc route du Fleuve Ouest 1 505 \$

De plus qu'un montant de 48 066,89 soit approprié pour être affecté au remboursement en capital et intérêt dudit règlement.

9. Dépôt de l'état comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales

2011-11-343 Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'accepter le dépôt de l'état comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales daté du 7 novembre 2011.

ADMINISTRATION

10. Demande de M. René Roussel et madame Arlette Fortin-Roussel

2011-11-344 Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Luce s'engage auprès du ministère de la Sécurité publique, à acquérir le terrain d'un sinistré du 6 décembre 2010. Ce terrain est le suivant :

Lot	Adresse	Propriétaires
3 689 226	9, rue du Couvent	Arlette Fortin et René Roussel

Ce terrain sera acheté pour la somme de 1 \$. Le maire et le directeur général de la Municipalité sont autorisés par les présentes à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Luce le contrat à cet effet.

De plus, la Municipalité de Sainte-Luce s'engage à modifier son règlement de zonage de façon à interdire toute construction ou infrastructure sur ce terrain tant que subsistera un danger pour la sécurité des personnes.

11. Demande pour éclairage de rue

L'étude de cet item de l'ordre du jour est reportée à une séance ultérieure.

12. État et dépôt des résultats définitifs du scrutin pour le règlement R-2011-151

2011-11-345

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'accepter le dépôt des résultats définitifs du scrutin référendaire tenu le 23 octobre 2011 portant sur le règlement R-2011-151 pour l'achat de machinerie qui décrète un emprunt de 772 735 \$.

Voici l'état des résultats définitifs du scrutin :

Résultat du recensement des votes		
Municipalité Sainte-Luce	Scrutin du 2011 10 23 année mois jour	
Je, <u>Jean Robidoux</u> Greffier ou secrétaire-trésorier, annonce le résultat du recensement des votes, à l'effet que :		
a) à la question référendaire suivante, les votes affirmatifs et négatifs se répartissent comme suit :		
QUESTION RÉFÉRENDAIRE	NOMBRE DE VOTES POSITIFS	NOMBRE DE VOTES NÉGATIFS
Approuvez-vous le règlement R-2011-151, pour l'achat de machinerie qui décrète un emprunt de 772 735 \$	854	279
b) le nombre de personnes habiles à voter inscrites est de : <u>2 387</u> ;		
c) le nombre de personnes habiles à voter ayant exercé leur droit de vote est de : <u>1 147</u> ;		
d) le nombre de bulletins de vote valides est de <u>1 133</u> ;		
e) le nombre de bulletins de vote rejetés est de <u>14</u> ;		
La majorité va à la faveur de la réponse :		
<input checked="" type="checkbox"/> positive		
<input type="checkbox"/> négative		
Signature		
<u>J. Robidoux</u> Greffier ou secrétaire-trésorier		2011 10 23 année mois jour

SR-64 (09-06) ■
Loi sur les élections et les référendums
dans les municipalités, article 567

13. État et dépôt des résultats définitifs du scrutin pour le règlement R-2011-152

2011-11-346

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'accepter le dépôt des résultats définitifs du scrutin référendaire tenu le 23 octobre 2011 portant sur le règlement R-2011-152 pour l'achat d'un bâtiment qui décrète un emprunt de 472 190 \$.

Voici l'état des résultats définitifs du scrutin :

Résultat du recensement des votes		
Municipalité Sainte-Luce	Scrutin du 2011 10 23 année mois jour	
Je, <u>Jean Robidoux</u> Greffier ou secrétaire-trésorier, annonce le résultat du recensement des votes, à l'effet que :		
a) à la question référendaire suivante, les votes affirmatifs et négatifs se répartissent comme suit :		
QUESTION RÉFÉRENDAIRE	NOMBRE DE VOTES POSITIFS	NOMBRE DE VOTES NÉGATIFS
Approuvez-vous le règlement R-2011-152, pour l'achat d'un bâtiment qui décrète un emprunt de 472 190 \$	831	300
b) le nombre de personnes habiles à voter inscrites est de : <u>2 390</u> ;		
c) le nombre de personnes habiles à voter ayant exercé leur droit de vote est de : <u>1 148</u> ;		
d) le nombre de bulletins de vote valides est de <u>1 131</u> ;		
e) le nombre de bulletins de vote rejetés est de <u>17</u> .		
La majorité va à la faveur de la réponse :		
<input checked="" type="checkbox"/> positive		
<input type="checkbox"/> négative		
Signature		
 Greffier ou secrétaire-trésorier		2011 10 23 année mois jour

SR-64 (09-06) 
Loi sur les élections et les référendums
dans les municipalités, article 567

14. Demande pour autoriser une traverse de motoneige

2011-11-347

Il est proposé par monsieur Martin Claveau et unanimement résolu de donner l'autorisation au Club sportif populaire du Bas-St-Laurent inc. à utiliser une traverse pour un sentier de motoneige sur le 3^e rang Ouest à Sainte-Luce à environ 100 mètres à l'ouest du 313, 3^e rang Ouest.

15. Mandat à la firme BPR

2011-11-348

Il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu d'accepter l'offre de services professionnels présentée par monsieur Réjean Turgeon, ingénieur, de la firme BPR, en date du 26 octobre 2011 et intitulé *Remplacement des conduites d'eau potable et le prolongement de l'égout sanitaire, route 132 Ouest et rue du Boisé*, au montant de 4 700 \$ avant taxes soit et est acceptée. Ces honoraires seront payés par le retour de la taxe d'accise pour l'essence.

16. Correction à la résolution 2011-07-200 (demande à la CPTAQ)

2011-11-349

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec par la Municipalité afin d’obtenir l’autorisation d’établir des servitudes de passage sur les lots 3 942 556, 3 464 748, 3 465 207, 3 464 942, 3 464 720, 3 465 206 et 3 465 210 du cadastre du Québec, afin d’accéder aux piézomètres;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme au règlement de zonage R-2009-114;

CONSIDÉRANT que les parcelles demeureront en culture et qu’il s’agit uniquement de pouvoir y circuler afin d’accéder aux piézomètres déjà en place;

CONSIDÉRANT les critères de l’article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

CRITÈRES OBLIGATOIRES	
Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants	Les lots visés sont déjà en culture.
Les possibilités d’utilisation du lot à des fins d’agriculture	Il s’agit de droits de passage, les lots seront donc encore utilisés à des fins agricoles la majorité du temps.
Les conséquences d’une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d’utilisation agricole des lots avoisinants	L’autorisation n’affectera pas leur possibilité d’accroissement, puisque que des normes de distances séparatrices ne s’appliquent pas à des servitudes.
Les contraintes et les effets résultant de l’application des lois et règlements, notamment en matière d’environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale	Il n’y aurait pas d’impact supplémentaire sur les possibilités d’accroissement de l’élevage le plus près, puisque ce sont les normes relatives aux prises d’eau potable qui imposent les plus grandes restrictions et que celles-ci ne seront pas affectées par les servitudes de passage.
La disponibilité d’autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l’agriculture	Il s’agit du seul emplacement possible, puisque les ouvrages de captages municipaux sont à cet endroit.
L’homogénéité de la communauté et de l’exploitation agricole	Il ne devrait pas y avoir d’impact puisque les servitudes n’affectent en rien la culture à cet endroit.
L’effet sur la préservation pour l’agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région	Aucune contrainte supplémentaire

La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	Il n'y a pas d'aliénation.
L'effet sur le développement économique de la région	Peu d'impact.
Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie	Non applicable.
CRITÈRES FACULTATIFS	
Un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire transmis par une municipalité régionale de comté ou par une communauté	Aucun avis de non-conformité
Les conséquences d'un refus pour le demandeur	Il serait alors impossible d'accéder légalement aux piézomètres, ce qui aurait de graves conséquences pour l'entretien et l'alimentation en eau potable de la Municipalité.

PAR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que la résolution numéro 2011-07-200 est abrogée.

17. Avis de motion pour financer le déficit dû au sinistre du 6 décembre 2010

2011-11-350 Avis de motion est donné par le conseiller Jocelyn Ross que lors d'une prochaine séance du conseil un règlement d'emprunt sera présenté pour financer le déficit pour l'exercice financier 2010 dû au sinistre du 6 décembre 2010.

18. Développement Caron

2011-11-351 Il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu que le conseil accepte la promesse d'achat de madame Julie Desjardins et monsieur Frédéric Michaud, pour l'achat du terrain numéro 7 du Développement Caron, ayant une superficie approximative de 769,7 mètres carrés, pour le prix de 34 760 \$. La promesse d'achat sera transmise à Me Nadine Rioux, pour l'établissement du contrat.

2011-11-352 Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'accepter l'offre de services professionnels présentée par monsieur Jean-Philippe Blouin, ingénieur junior, de la firme *Inspec-Sol* au montant de 6 255 \$ avant taxes, en date du 24 octobre 2011 et intitulé *Développement résidentiel Caron - contrôle qualitatif des matériaux*, et ce, tel que recommandé par madame Anick St-Pierre, ingénieur de la firme *Roche* en date du 31 octobre 2011.

DIVERS

19. Correspondance

Le maire, monsieur Gaston Gaudreault, fait état de la correspondance courante.

20. Affaires nouvelles

20.1 Fermeture annoncée du *Centre de sauvetage maritime du Québec*

2011-11-353

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Luce supporte l'existence d'un Centre de sauvetage maritime à Québec pour gérer les opérations de sauvetage sur le fleuve Saint-Laurent.

20.2 Renouvellement du partenariat avec le CLD de la Mitis / Soutien financier annuel aux comités locaux de développement

2011-11-354

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Luce souhaite renouveler son partenariat avec le CLD de La Mitis et ainsi se prévaloir du Fonds d'accompagnement des entreprises de la Mitis, volet «Initiatives en milieu rural», pour soutenir annuellement les activités de son comité local de développement dûment désigné dans le cadre de la présente résolution;

CONSIDÉRANT que la municipalité désigne officiellement la *Corporation de développement touristique de Sainte-Luce*, organisme sans but lucratif légalement constitué selon la partie 111 de la Loi sur les compagnies, comme bénéficiaire de la contribution annuelle versée par le CLD;

CONSIDÉRANT que ce partenariat avec le CLD implique toujours une participation financière de la municipalité dans une proportion de 1/3 pour la municipalité et 2/3 pour le CLD pour une contribution maximale de 1 000 \$ du CLD par organisme désigné, la municipalité s'engage à investir la somme de 500 \$ annuellement dans ce même organisme.

CONSIDÉRANT les modalités additionnelles de ce nouveau partenariat à savoir :

- Soumettre au CLD le rapport d'activité et le rapport financier déposé lors de l'assemblée générale annuelle du comité ainsi qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle;
- Réaliser au moins une rencontre de travail annuellement avec le comité portant sur l'analyse et l'interprétation de l'outil d'évaluation «Tableau de bord du développement rural durable» des municipalités (accompagnés par un conseiller en développement rural de la MRC);
- Remettre au CLD en même temps que le rapport annuel d'activité du comité, une copie de l'outil d'évaluation dûment complété;
- Si l'une ou l'autre de ces obligations ne sont pas acquittées avant le 31 décembre de chaque année, la municipalité, et par conséquent le comité, perdra le bénéfice de la contribution pour l'année visée.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu de renouveler l'entente de partenariat avec le CLD de La Mitis pour assurer le soutien annuel des activités de la *Corporation de développement touristique de Sainte-Luce* selon les modalités additionnelles précitées et d'autoriser monsieur Jean Robidoux, directeur général à signer le protocole d'entente avec le CLD étant entendu que ledit protocole n'entrera en vigueur qu'à compter du 1^{er} janvier 2012.

20.3 Demande Fabrique Notre-Dame-de-la-Paix

2011-11-355

Il est proposé par monsieur Ovila Soucy et unanimement résolu d'octroyer la somme de 50 \$ à la Fabrique Notre-Dame-de-la-Paix pour le financement de son souper du 5 novembre 2011.

21. Période de questions

Lors de cette période, les questions provenant de l'auditoire ont porté sur les sujets suivants :

1. Dossier sur l'achat de la machinerie
2. Remboursement de taxes dans les comptes à payer
3. Soumission contrat de déneigement
4. Projet d'aqueduc 132 Est
5. Entretien rang 3 Ouest
6. R-2011-155 déficit
7. Impact des grandes marées du 6 décembre 2010 sur l'évaluation foncière

22. Fermeture de la réunion

2011-11-356

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Gaston Gaudreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gaston Gaudreault
Maire

Gaston Gaudreault
Maire

Nancy Bérubé
Secrétaire-trésorière adjointe et
directrice générale adjointe